



## Charte des membres

### **Mise en contexte :**

RESONANCE est une plateforme d'associations et d'Organisations de Jeunesse active en matière **d'animation, de formation et de pédagogie**. Elle affine les institutions qui souhaitent s'engager dans la construction de projets collectifs, dans la concertation et l'échange entre associations.

RESONANCE a pour mission de **soutenir ses membres** (par l'apport d'expertise, la recherche et les rencontres) et de **promouvoir les pratiques de ses membres**. Dans le cadre de ces deux missions, elle contribue à la formation de jeunes citoyens, responsables, actifs, critiques et solidaires.

Cette charte a pour objectif de clarifier les engagements des membres et de Résonance.

### **Du côté des membres :**

**Tous les membres de RÉSONANCE sont partie prenante du projet RÉSONANCE.**

Ils s'engagent à :

- ✓ respecter et prendre part à l'objet de RÉSONANCE qui est le soutien et la promotion de ses membres à travers la mise en réseau, la mise à disposition de ressources et le soutien à la formation ;
- ✓ participer à la vie de l'association RÉSONANCE, dans la construction de projets collectifs, dans la concertation et l'échange entre associations ;
- ✓ participer aux instances statutaires et pédagogiques, groupes de travail et/ou de réflexion ;
- ✓ organiser des formations d'animateurs et/ou de cadres volontaires selon la philosophie et la vision co-construites de RÉSONANCE en tant que plateforme ;
- ✓ aider à la réalisation de l'objet de RÉSONANCE en apportant leurs pratiques et expertises ;
- ✓ diffuser les informations, outils, formations et expertises de Résonance ;
- ✓ prendre connaissance et respecter les documents de référence (statuts, ROI, document cadre et la présente charte)
- ✓ Être au clair et respecter la note cadre des relex.

## **Du côté de RÉSONANCE :**

**En accord avec ses missions et dans les domaines qui sont les siens (la formation, gestion d'équipe, la création d'expertises et d'outils pédagogiques, la gestion de projets, l'innovation pédagogique) RÉSONANCE s'engage à:**

- ✓ développer la connaissance des membres, de leurs questionnements, besoins et réalités de terrain ;
- ✓ coordonner des travaux de réflexion collective et de co-construction (positionnement, outils pédagogiques, échanges de pratiques, etc.) ;
- ✓ assurer et diffuser une veille pédagogique ;
- ✓ mettre à disposition des recherches, expertises et des outils pédagogiques ;
- ✓ favoriser la mise en réseau, la création de partenariats entre les membres et la création d'espaces de rencontres et d'échanges ;
- ✓ soutenir ses membres dans leurs réflexions pédagogiques et projets ;
- ✓ organiser des dispositifs de formation innovant et des prestations à la demande ;
- ✓ Faire circuler les informations du secteur vers les membres
- ✓ Être attentif lors des relations extérieures à être le porte-parole des réalités différentes des membres et à inclure celles-ci dans les décisions prises.

# Annexe à la charte

## **Cotisation membre**

L'Assemblée Générale Statutaire de janvier 2022 a acté la mise en place d'une cotisation pour les membres de RÉSONANCE donnant droit à certains avantages :

- ✓ 100€ pour tout membre
- ✓ 200€ pour les Fédérations d'associations et les associations disposant d'entités régionales si elles souhaitent que celles-ci bénéficient aussi des prix membres

(sans indexation automatique)

## **Avantages des membres au sein de la plateforme :**

- ✓ Tarif avantageux sur les actions de formations (programmées – prestations à la demande), la vente des outils et les inscriptions aux événements ;
- ✓ Soutien pédagogique ponctuel ;
- ✓ Personne référente de l'équipe sur le terrain/lien aux membres ;
- ✓ Possibilité de relecture d'outils ;
- ✓ Mise en place d'espaces d'échanges/coordination des GT ;
- ✓ Réception d'un outil gratuit si participation active au GT ;
- ✓ 15 exemplaires de Fréquence (prix coutant pour les demandes supplémentaires : 7euros)

## **Cadre des relations extérieures\***

\*Relations extérieures : il s'agit des mandats de représentation portés par RESONANCE.

### 1. Objectifs :

- ✓ Définir les missions de RESONANCE dans le cadre des relations extérieures en lien aux attentes des membres
- ✓ Définir les balises de positionnement de RESONANCE
- ✓ Définir le processus d'alimentation par les membres
- ✓ Définir le processus de transfert d'informations vers les membres
- ✓ Définir les orientations à poursuivre

### 2. Les balises de positionnement en mandat :

RESONANCE se positionne en tant qu'association en accord avec son objet social, plateforme d'associations et d'Organisations de Jeunesse active en matière d'animation, de formation et de pédagogie.

En tant qu'association : RESONANCE est une OJ et ASBL à part entière, elle a donc une réalité propre à ne pas négliger.

Plateforme d'associations et d'Organisations de Jeunesse : elle porte l'expertise de multiples réalités de terrain à prendre en compte dans les positionnements. Cela signifie qu'il n'y a pas de recherche de consensus entre les membres mais bien que les mandataires de RESONANCE porte une attention particulière à relayer toutes les réalités et être force de proposition en ce sens. En cas d'obligation de positionnement et de divergence entre les membres (dernier recours), les mandataires prennent une position d'association et si besoin reviennent vers le CA pour être alimentés.

Animation, de formation et de pédagogie : il s'agit des thématiques de prédilection de RESONANCE, la sensibilité que RESONANCE va représenter dans les mandats liés aux réalités des membres et le filtre à prendre en compte lors de choix des mandats à investiguer.

### 3. Processus d'alimentation par les membres

Afin d'éviter de faire doublon avec les instances de concertation sectorielles déjà en place, les fédérations, etc. RESONANCE rassemble les membres autour des enjeux des relations extérieures en début de législature et propose un processus d'analyse/de suivi tous les ans dans le cadre de l'AG statutaire de mai afin de définir les grandes orientations pour l'année à venir. C'est l'occasion de pouvoir entendre les enjeux des différents membres et les réalités respectives.

Dans le cas de gros dossier pouvant impacter les membres touchant aux thématiques d'animation, formation ou pédagogie, si les mandataires de RESONANCE y voit de l'intérêt ou à la demande d'un membre, une rencontre ponctuelle peut également avoir lieu. Dans ce cas, la demande doit être faite auprès du SG qui fera le relai vers le reste des membres et animera une rencontre avec les personnes intéressées.

La SG est amenée à suivre et revient éventuellement vers le CA est également amené à suivre celle-ci de manière régulière.

### 4. Processus de transfert des informations vers les membres

RESONANCE créé une liste de distribution pour les grandes informations liées aux relations extérieures qui est mis à jour chaque année lors d'une AG statutaire.

Les informations transmises sont à minima les suivantes :

- Les protocoles de gestion de crise
- Les informations importantes liées à la formation, la pédagogie et l'animation
- Les appels à projets

Dans sa newsletter, RESONANCE fait systématiquement un retour synthétique des mandats portés et reste disponible pour toutes questions plus spécifiques liées à l'un ou l'autre mandat en interpellant le SG.

#### 5. Petite attention pour les membres :

- Si l'association n'a pas d'intérêt propre, il est souhaité de soutenir la position de RESONANCE tout en respectant la liberté associative de chacun
- Il est demandé aux membres de ne pas remettre en question des décisions en cohérence avec ce qui est explicité ci-dessus
- Quand il y a des enjeux de mandats de personnes, RESONANCE ne pourra pas favoriser une association au détriment de l'intérêt collectif

#### 6. Orientations 2022-2024

- ✓ Réforme ATL
- ✓ Réforme des rythmes scolaires annuels et journaliers
- ✓ Visibilité/valorisation CDV
- ✓ Accessibilité et participation aux formations :
  - BACV
  - BCCV
  - Formations continues
- ✓ Gratuité scolaire
- ✓ En lien aux écoles : PECA, accès bâtiments scolaires
- ✓ Défense du volontariat : place, défraiement, saine concurrence,
- ✓ Tout ce qui touche à l'ONE : contrat de gestion, qualité de l'animation, etc.
- ✓ Droits de l'enfant - bienveillance
- ✓ Lien aux pouvoirs communaux : CRH, mouvements, etc.